

Commission Cycliste de l'Ariège (09)

Compléter le cadre ci-dessus avec les coordonnées du Comité concerné

REGLEMENT EPREUVE ROUTE SAISON :

DATE : 11/06/2023

CLUB : Association Cycliste Verniolaise

CONTACT (Nom, Tél. & Courriel) : HUC Cyril Tel:0604030395 Mail:cyril.huc@free.fr

NOM DE L'EPREUVE (+ CP-VILLE) : Grand Prix Cycliste de PAMIER

EPREUVE du CHALLENGE PRINTEMPS NOCTURNES AUTOMNE ✓ HORS
REMISE DES DOSSARDS

- ADRESSE COMPLETE : Z.I Gabrielat, Av. de Gabrielat, 09100 Pamiers (43.146811, 1.606142)

COMMISSAIRE ou AIDE COMMISSAIRE MIS A DISPOSITION PAR L'ORGANISATEUR :

- NOM(S) Prénom(s) : Marie-Odile FONTAINE

LONGUEUR	2,530 kms	TYPE	Plat	OPENRUNNER	16246221
Catégories	Heures dossards	Heures départ	Nombre de tours	Total kms	Récompenses
1 ^{ère}	13h00	15h00	30	75.9	Récompenses aux 5 premiers
2 ^{ème}	13h00	15h00	28	70.8	
3 ^{ème}	13h00	15h02	26	65.8	
4 ^{ème}	12h00	13h00	24	60.7	
5 ^{ème}	12h00	13h02	22	55.7	
Cadets	12h00	13h00	20	50.6	
Minimes	12h00	13h02	16	40.5	
Féminines	12h00	Suivant catégorie	Suivant catégorie	Suivant catégorie	

ENGAGEMENTS (Règles et consignes applicables à l'épreuve) :

EPREUVE OUVERTE AUX LICENCIES FSGT ET AUX NON LICENCIES FSGT

- TARIFS DES ENGAGEMENTS

- LICENCIES FSGT ADULTES : 7 Euros
- LICENCIES FSGT MINIMES & CADETS : 3 Euros
- NON-LICENCIES FSGT ADULTES (Ufolep, Ffc, Fftri, NL(1) ... : 12 Euros
- NON-LICENCIES MINIMES & CADETS (Ufolep, Ffc, Fftri, NL(1) ... : 6 Euros

Non-Licenciés (sans fédération) : présentation d'un certificat médical de moins de 6 mois autorisant la pratique du cyclisme en compétition

OBSERVATIONS :

- Epreuve ouverte aux catégories de valeurs renseignées ci-dessus, disputée sous les règlements cyclistes FSGT d'Occitanie-Pyrénées et du règlement fédéral FSGT.
- Les 1ères catégories courent dans le peloton des 2èmes catégories et seront récompensés uniquement s'ils sont vainqueurs de la course.
- Braquets Minimes garçons et filles : 7,01m (46x14) - Braquets Cadets garçons et filles : 7,62m (50x14)
- En accord avec les Commissaires et en fonction du nombre d'engagés sur l'épreuve, l'organisateur peut décider de regrouper ou de séparer les pelotons
- Les Commissaires se réservent le droit, pour causes de conditions climatiques, de modifier le nombre de tour
- Le port du maillot est obligatoire pendant l'épreuve et pour recevoir les récompenses
- **Tout coureur qui abandonne doit obligatoirement indiquer son numéro de dossard au podium des commissaires.**